



Doc. 16445
23 juin 2026

Protéger le droit à l'éducation à Gaza

Proposition de résolution

déposée par Mme Meryem GÖKA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le conflit qui sévit actuellement à Gaza a dévasté le système éducatif et a privé des centaines de milliers d'enfants et de jeunes de l'un de leurs droits les plus fondamentaux: le droit à l'éducation. Selon l'UNICEF, plus de 97 % des écoles de Gaza ont été endommagées ou détruites, tandis que près de 92 % des établissements d'enseignement nécessitent d'importants travaux de remise en état ou une reconstruction complète avant de pouvoir fonctionner à nouveau. En conséquence, la plupart des quelque 658 000 enfants d'âge scolaire à Gaza n'ont eu qu'un accès limité, voire aucun, à l'enseignement en présentiel depuis plus de deux années scolaires.

Les conséquences vont bien au-delà de la perte de salles de classe. Les enfants ont subi des déplacements répétés, la perte de membres de leur famille, des traumatismes psychologiques, l'insécurité alimentaire et la destruction de leurs communautés. L'UNICEF signale que l'éducation à Gaza a été presque entièrement interrompue, privant les enfants non seulement d'opportunités d'apprentissage, mais aussi de stabilité, d'interactions sociales et de la protection que procurent les écoles.

Pourtant, face à ces défis extraordinaires, les enseignants de Gaza continuent de faire preuve d'une résilience remarquable. Malgré la perte de leurs proches, de leur logement et de l'accès aux ressources de base, de nombreux enseignants ont trouvé des moyens innovants de continuer à soutenir leurs élèves grâce à des centres d'apprentissage temporaires, des approches pédagogiques adaptatives et des méthodes d'enseignement tenant compte des traumatismes subis.

L'effondrement du système éducatif à Gaza n'est pas seulement un problème humanitaire. Les Nations Unies mettent en garde contre le risque d'une «génération perdue», privée des connaissances, des compétences et des opportunités nécessaires pour reconstruire ses communautés et contribuer à une paix et à un développement durables.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner comment le droit à l'éducation peut être protégé en période de conflit armé, débattre des mesures de protection et de soutien à apporter aux élèves, aux enseignants et aux établissements scolaires, et réfléchir à des moyens efficaces d'assurer la continuité de l'apprentissage pour les enfants déplacés et traumatisés, ainsi qu'à la nécessité urgente d'une action internationale plus forte pour faire respecter l'éducation en tant que droit humain fondamental.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

GÖKA Meryem, Türkiye, NI
AKALIN Mehmet, Türkiye, ADLE
ARSLAN Sibel, Suisse, SOC
BABACAN Abdurrahman, Türkiye, NI
BAKER Richard, Royaume-Uni, SOC
CANBEY Mustafa, Türkiye, NI
CASTEL Laura, Espagne, GUE
ÇELENK Sevilay, Türkiye, GUE
ÇELİK KANAT Sena Nur, Türkiye, NI
EMRE Yunus, Türkiye, SOC
GÖKÇEN Gökçe, Türkiye, SOC
GÖREN Seda, Türkiye, NI
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
MOLINA Fabian, Suisse, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
SIVACIOĞLU Sevan, Türkiye, NI
TORUN Cemalettin Kani, Türkiye, NI
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Türkiye, NI
YILDIZ Zeynep, Türkiye, NI
YILIK Pelin, Türkiye, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe